

La loi ne dispose que pour l'avenir, elle n'a point d'effet retroa

Par **Mamani Diaoure**, le **24/04/2016** à **17:51**

bnsr,j'aimerais que vs traite cette sujet parceque je l'ai essaye mais j'ai pas pu le faire c'est pour cela que je vous le demander de me faire sa.

Par **Camille**, le **24/04/2016** à **18:19**

Bonjour,
Vous, vous avez bien lu la Charte du forum avant de poster, ça se voit !

Et une fois de plus, le français, bonjour !
[smile31]

Par **Rom4**, le **24/04/2016** à **18:22**

Bonjour,

faites un effort d'écriture et d'orthographe si vous souhaitez avoir de l'aide pour votre sujet...

De plus, je vous conseille de lire la [charte de bonne conduite du forum](#), et en particulier ce passage :

[citation]Nous ne sommes en aucun là pour faire le travail à votre place ! Dès lors, nous ne répondrons à vos questions que si vous montrez que vous avez un minimum travaillé. Pour cela nous exigeons au minimum un plan détaillé et une problématique de votre part avant d'envisager de vous conseiller. Vous mâcher complètement le travail ne serait pas un service à vous rendre de toute façon.[/citation]